



"attouchement" (?) sur mineur par mineur

Par **Epictet**, le **07/03/2010** à **17:03**

Bonjour,rnrnJe me permets de vous contacter car ma petite amie, maintenant âgée de 21 ans est encore traumatisée par un épisode de son enfance.rnA l'âge de 6 ans, le fils d'un couple d'amis de ses parents, âgé de 14/15 ans, l'emmène dans sa chambre pour "lui parler". Au finalement, bien qu'il n'y ait pas eu d'attouchement, il s'est assez longuement allongé sur elle et a frotté son sexe contre son corps.rnC'est à titre d'information que j'aimerais savoir si une quelconque plainte peut être posée. rnJe vous remercie.rnrnCordialement

Par **Rory**, le **16/03/2010** à **14:56**

Bonjour,rnrnle délit d'agression sexuelle (tout acte à connotation sexuelle sans pénétration) se prescrit par trois ans. Cependant, il est porté à 10 ans quand celui-ci est commis sur un mineur de moins de 15 ans au moment des faits.rnDe plus, la prescription ne commence à courir qu'à compter des 18 ans de la victime.rnVotre amie a donc jusqu'à ces 28 ans pour porter plainte.rnrnCependant, je tiens à attirer l'attention sur le fait que si une procédure est lancée, celle-ci risque d'être longue et peut être douloureuse pour votre amie qui va devoir se souvenir et relater les faits de cette époque.rnIl faudra donc qu'elle soit sûre de ce qu'elle désire et qu'elle raconte ce qu'elle a vécu avec le plus de précision possible et le moins d'hésitation.rnrnBon courage

Par **Epictet**, le **16/03/2010** à **15:16**

Tout d'abord merci pour vos réponses précises.rnrnPour être franc avec vous, selon sa propre

volonté mon amie veut à tout prix éviter la confrontation judiciaire. Comme vous le résumez bien, elle a envie de passer à autre chose et ne surtout pas avoir à narrer dans les moindres détails la scène qui la perturbe depuis une quinzaine d'années. rnrnIl ne lui reste donc plus que la confrontation "civile" pour une bonne fois pour toute en finir avec cet...individu. Ces informations lui serviraient davantage comme moyen de pression vis à vis de son agresseur. rnrnEncore mille merci.